vée jusqu'à la discussion du budget des colonies.

Après quelques observations de M. le comte de Trevenec sur le tonnage des croiseurs mis en construction, les chapitres du budget de la marine sont adoptés.

Les chapitres des autres budgets sont adoptés.

L'ensemble des crédits portés aux divers projets est adopté par 318 voix contre 35.

LA SÉCURITÉ DANS LES CHEMINS DE FER

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi et les propositions de loi de M. Descubes et de MM. Berteaux, Jaurès, Rabier, relatifs à la sécurité dans les chemins de fer, et à la situation des chauffeurs et mécaniciens. L'urgence est déclarée.

Sur l'article premier, M. Rabier développe un contre-projet tendant à faire profiter tous les agents des trains des dispositions de la loi. Toutes les considérations invoquées en faveur des mécaniciens et des chauffeurs s'appliquent également aux conducteurs et serre-freins ; la loi pénale les assimile bien, quand ils quittent leur poste. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

En ce qui concerne l'article 4, visant le droit à la retraite, le texte du contre-projet n'est autre que le règlement de la Compagnie de l'Ouest.

Le contre-projet indique que la durée du travail sera de six heures au maximum, suivie d'un repos de dix heures; la Chambre ne fera pas moins que sa devancière de 1882. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Descubes, rapporteur, établit que la responsabilité des conducteurs, des serre-freins, même celle des aiguilleurs, est loin d'égaler celle des chauffeurs et mécaniciens.

D'autre part, leur service est moins pénible; ils sont à l'abri des intempéries; l'extension demandée entraînerait des dépenses considérables.

M. le Ministre des Travaux publics s'associe aux observations du rapporteur.

Le scrutin est ouvert sur l'article 1er du contre-projet Rabier-Berteaux-Jaurès.

Résultats du scrutin : votants 561, majorité absolue 281, pour 335, contre 206; l'article 1er du contre-projet est adopté. (Applaudissements à l'extrême gauche); le gouvernement et la commission sont battus.

M. le ministre des travaux publics demande que, dans le paragraphe 2 de l'article 1er, on remplace les mots : « à maximum de dix heures de travail sur vingt quatre heures », par ces mots: « durée moyenne » ; au bout de dix heures de travail le mécanicien sera très souvent très loin de chez lui. Il vaudrait mieux, afin de lui permettre de jouir de la vie de famille, laisser plus de latitude ; calculer, par exemple, les heures de travail sur une semaine, en fixant seulement la moyenne à dix heures par jour.

M. Jaurès. — C'est aux Compagnies à régler leurs services de façon que notre loi soit applicable. (Applaudissements à l'extrême gauche).

M. le Président. — Je ne puis mettre aux voix la modification demandée par le ministre; je ne suis saisi d'aucun amendement dans ce sens. (Applaudissements ironiques à l'extrême gauche).

Les autres paragraphes de l'article 1er ainsi que l'ensemble de l'article sont adoptés; l'article 2 est adopté.

M. Julien Goujon propose d'intercaler ici un article nouveau ainsi conçu : « Les chauffeurs, mécaniciens et autres agents des compagnies de chemins de fer pourront assigner les dites sociétés, à raison des accidents dont ils seront victimes, devant le tribunal du lieu de leur siège social où les faits dommageables se sont accomplis; le plus rapproché du domicile de la victime au jour de l'accident et dans lequel la compagnie aura une gare succursale. »

M. Jaurès combat l'amendement qui pourrait faire échouer la loi.

M. Louis Ricard. — La loi des accidents a prévu, d'ailleurs, le cas.

L'amendement mis aux voix donne lieu à un pointage.

M. des Rotours, sur l'article 3, propose une nouvelle rédaction tendant à déclarer que les mécaniciens et chauffeurs pourront obtenir des congés en dehors des congés réglementaires et que les congés réglementaires seront pris dans les dépôts d'attache L'amendement est repoussé.

L'article 3 du contre-projet est adopté.

L'article 4 est adopté avec un paragraphe additionnel proposé par M. Antoine Perrier, et décidant que le droit à la retraite courra du jour où les agents rempliront les fonctions de chauffeurs et mécaniciens. L'article 5 est adopté. L'article 6 est retiré.

M. le Président fait connaître les résultats du pointage :

L'amendement Goujon est adopté par 275 voix contre 267. L'ensemble de la loi est adopté par 431 voix contre 20.

L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour appelle la première délibération sur : 1° la proposition de M. Jonnart modifiant les droits de douane sur les porcs, cochons de lait, viandes fraîches et salées de port, la charcuterie fabriquée et les saindoux.

La proposition de MM. des Rotours et Laniel modifiant les articles 12, 16, 17 bis, 19 et 26 du tarif général de douanes (tableau A.)

M. Jourde demande le renvoi, M. Gruet, inscrit dans la discussion générale étant indisposé.

MM. Graux et Viger insistent pour la discussion immédiate. La loi est attendue des cultivateurs.

Cris : A lundi ! — Le renvoi à lundi est repoussé par 290 voix contre 56.

M. Isambert, vice-président, remplace M. Brisson au fauteuil.

L'urgence est demandée; elle est prononcée, malgré l'opposition de quelques membres, qui protestent au nom de M. Gruet, absent.

M. Brindeau regrette qu'on abuse ainsi de la maladie d'un des orateurs qui devait combattre la loi avec le plus d'autorité ; elle a un caractère prohibitif. On sacrifie les intérêts des consommateurs et des ouvriers, on sacrifie les commerçants qui, sur la foi des tarifs, ont agrandi leurs maisons d'importations des saindoux étrangers. Va-t-on modifier les tarifs chaque fois qu'un produit baissera ?

M. Martinon, rapporteur, expose que les saindoux étrangers et les saindoux factices *font une concurrence* déloyale au saindon national. Les saloirsons étrangères contiennent des ingrédients toxiques. La viande de cheval aussi fait concurrence au porc. Les mesures proposées ont pour objet de rétablir la balance en faveur de nos porcs et de nos saindoux. Le consommateur y a, lui aussi, intérêt.

Le discours de M. Martinon est fréquemment interrompu. On lui crie : conclusez ! conclusez ! Les partisans du renvoi de la discussion font de l'obstruction systématique; ils font claquer leurs pupitres.

INCIDENT COMIQUE

M. Isambert, comme toujours en pareil cas, perd la tête. Il laisse tomber son couteau à papier sur la tête de l'orateur, ce qui provoque une hilarité générale et prolongée.

M. Jourde, après M. Martinon, monte à la tribune. Il demande de nouveau le renvoi à lundi. La commission l'accepte, dit-il; on ne peut étrangler ainsi cette discussion.

Cris : A demain matin !

La vacarme reprend de plus belle. Les apostrophes s'entrecroisent, les pupitres scandent les cris. On semble se faire un jeu d'affoler le malheureux président.

Le renvoi à vendredi prochain, jour le plus éloigné, est repoussé. Le renvoi à lundi l'est aussi par 328 voix contre 250.

Les clameurs redoublent ainsi que les invectives entre les partisans de la discussion immédiate et les partisans du renvoi. C'est de la frénésie, du délire.

M. de Baudry d'Asson veut monter à la tribune.

Le président éperdu fait des gestes de détresse et d'effroi.

M. Viger demande le renvoi à demain une heure. (Hurlements à l'extrême gauche.)

M. Basly s'y oppose. On empêtera sur la discussion des interpellations.

M. de Baudry-d'Asson demande qu'on se réunisse demain à 9 heures.

Les pupitres répondent sur le rythme de l'air des Lampions.

M. Basly demande que la discussion continue. (Explosion de rires. Applaudissements ironiques des radicaux.)

M. le Président met aux voix le renvoi à lundi. On lui crie : C'est déjà repoussé. Il se reprend. On n'entend pas. On vote sans savoir sur quoi; c'est le renvoi à dimanche croit-on : il est repoussé par 400 voix contre 80.

M. de Baudry d'Asson, d'une voix tonnante. — Vive le repos du dimanche! C'est la défaite du athéisme. (Rires et applaudissements à droite.)

Enfin, M. Graux, au nom de la commission et du gouvernement, vient proposer de siéger lundi à 9 heures.

Cette motion est adoptée à mains levées.

Le tumulte s'étend au milieu de quelques rires attardés.

La loi sur les beurres *est mise à l'ordre du jour* de vendredi, ainsi que celle sur les warrants agricoles ; la loi sur les assurances agricoles est inscrite ensuite.

Demain séance à deux heures. La séance est levée à 7 heures 45.

Nouvelles du Jour

L'affaire Dreyfus et le « Figaro » — Un article de M. de Rodays

Paris, 18 décembre. — M. de Rodays, directeur du *Figaro*, explique son attitude et celle de son journal dans l'affaire Dreyfus. Il dit qu'il ne connaît ni M. Mathieu Dreyfus ni sa famille et qu'il n'a jamais vu ni les uns ni les autres; il termine en disant :

« J'ai vu, dans M. Scheurer-Kestner, l'homme irréprochable, imbus d'une profonde conviction, entouré de conseils expérimentés; *j'ai cru en lui, et l'avenir seul* démontrera s'il s'est trompé, et si je me suis trompé avec lui.

» Maintenant, la question de l'armée : Peut-on supposer que j'ai eu l'intention de mettre en doute l'honneur de l'armée ou du chef de son état-major.

» Qu'on relise donc les articles parus. Aujourd'hui bien des voiles sont *déchirés*, et je m'incline, sans hésiter, devant la raison d'État, que ceux qui nous gouvernent, auraient bien dû mettre en avant dès la première heure. »

M. de Rodays termine en annonçant que, puisque l'opinion n'est pas avec lui, *il se retire momentanément* sous la tente, et cède l'*intérim* à son co-directeur, M. Périvier, dont le nom n'a été, en rien, mêlé à cette affaire.

Un banquet mutualiste à Paris

Paris, 17 décembre. — Ce soir a eu lieu le deuxième dîner des mutualistes sous la présidence de M. André Lebon, ministre des colonies. Le Président de la République s'était fait représenter. Le banquet comprenait 250 couverts; les associations départementales avaient envoyé des délégués. Parmi les convives citons MM. Deschanel, Deloncle, Chaudet, etc.

M. André Lebon a dit toute la sollicitude du gouvernement pour l'œuvre de la mutualité. Le ministre a dû à *l'avenir de la mutualité française, qui est un acheminement* à la paix sociale et à l'alliance individuelle avec l'État, protecteur du vaincu de la vie.

Audacieux malfaiteurs à Paris. — Le coup du « garçon de recettes »

Paris, 17 décembre. — Deux audacieux malfaiteurs ont tenté aujourd'hui de refaire le coup du « garçon de recettes ». *Ils avaient fait aujourd'hui même, au Bon Marché*, un important achat de divers objets pour 2500 francs. Ils donnèrent leur adresse au 27 rue de l'Arcade en priant qu'on fît la livraison aujourd'hui même à six heures.

Le soir, le garçon livreur Ternan se présentait. Les deux escrocs étaient là. Ils firent mine de payer, puis, tout à coup, se jetant sur lui, ils le bousculèrent, saisirent les objets et s'enfuirent en l'enfermant.

Ternan courut à la fenêtre, mais trop tard, pour qu'on pût rejoindre les fuyards ; l'un d'eux se nomme Pory. C'est, du moins, le nom sous lequel il avait loué, ce matin même, l'appartement de la rue de l'Arcade.

La démission de M. Dufeuille

Paris, 17 décembre. — M. *Dufeuille a déclaré* à un rédacteur de la *Gazette de France* que sa démission était définitive, et que la lettre par laquelle M. le duc d'Orléans l'acceptait, était conçue dans des termes affectueux.

L'affaire des palmes académiques

Paris, 17 décembre. — Le tribunal a condamné Mir à 15 mois de prison et 50 fr. d'amende; Lanquine à 13 mois *de prison et 50 fr. d'amende* ; *Dumay à 6 mois* et 50 fr.; Vibien à 6 mois ; Rocques est acquitté. Grisez et la fille Briolat, en fuite, ont été condamnés, par défaut : Grisez à 10 mois de prison et 50 fr. d'amende et la fille Briolat à 1 an de la même peine.

La mort de Mme d'Aghonne

Paris, 16 décembre. — Mme Mie d'Aghonne, l'ancienne *romancière, âgée de 74 ans, qu'on a trouvée morte hier* dans son appartement, n'a pas succombé aux privations, mais s'est suicidée ; elle s'est littéralement laissé mourir de faim. Depuis quelque temps, elle s'était adonnée à l'alcool, ce qui avait affaibli ses facultés mentales.

La grève des mécaniciens anglais

Londres, 17 décembre. — On annonce que la conférence des *mécaniciens et des patrons aurait abouti à un* arrangement provisoire sur tous les points de la discussion, excepté la limitation du travail à quarante-huit heures par semaine.

La nomination de la commission parlementaire chargée d'examiner les propositions relatives à la Légion d'honneur.

Paris, 17 décembre. — La commission parlementaire chargée d'examiner les propositions de décorations dans l'ordre de la Légion d'honneur (deux croix de commandeur, vingt d'officier et quatre-vingts de chevalier), a été élue aujourd'hui dans les bureaux de la Chambre. Elle s'est immédiatement constituée et a adopté le projet de loi.

Incidents graves à l'école des Beaux-Arts

Paris, 17 décembre. — Des incidents assez graves se sont produits à l'École des Beaux-Arts. Il y a trois jours les élèves architectes montaient en loge pour un concours dont le programme élaboré par le professeur, M. Guadet, comportait une treille avec défense de se servir d'aquarelle.

Les jeunes gens estimèrent que le sujet même du programme impliquait un fond de paysage qui ne pouvait être traité qu'à l'aquarelle et ils rédigèrent une pétition dans ce sens. La pétition demeura sans réponse.

Hier, au moment où M. Gaudet entrait dans l'amphithéâtre pour faire son cours, les élèves le saluèrent par des cris bruyants de démission ! démission ! Le tumulte se prolongea au point que le professeur dut céder la place aux tapageurs. A la suite de cet incident il est possible qu'une partie de l'école des Beaux-Arts soit licenciée.

Un vœu du conseil de l'université de Paris

Le conseil de l'université de Paris, qui comprend tous les professeurs des diverses facultés, vient d'émettre le vœu que le ministre de l'instruction publique institue une fête scolaire annuelle en l'honneur de Jeanne d'Arc.

Le camelot

Une candidature gaie se pose à Paris. Après le dompteur Pezon, le came ot Bichebois. La blague unie à la force ; le coup de guenle avec le coup de cravache : il y a là les *éléments d'une concentration future*.

Est-il un convaincu, le camelot ? on seulement un habile qui sait saisir adroitement l'opinion ?

Sincère ou malin, il prend un mot d'ordre qui lui donne des chances de succès auprès de la population parisienne.

« Faut des sœurs, » dit-il.

Et il fustige, avec sa verve spirituelle et endiablée, les sectaires imbéciles qui ont privé les malades des soins des religieuses et les ont livrés à l'exploitation de ces infirmières ayant mari, amants, fils, frères, etc. ; le camelot a des chances. Il n'est pas bête... ça nous changera.

Un calice offert par M. Félix Faure

Saint-Pétersbourg, 17 décembre. — M. Félix Faure vient de faire remettre au métropolite de Saint-Pétersbourg un calice en or d'une très grande valeur, en souvenir de sa visite à la cathédrale de Saint-Isaac.

Ce calice a été fabriqué d'après les meilleurs modèles de style byzantin ; il a 25 centimètres de hauteur et 13 centimètres de diamètre à sa partie supérieure. A la surface extérieure du vase, six médaillons en émail sont réunis les uns avec les autres par de fines scies-lances et par des ornements en pierres précieuses. Le pied du calice a le même caractère que le calice lui-même.

L'inscription suivante a été gravée en lettres de style byzantin : « Offert à Monseigneur le Métropolite de Saint-Pétersbourg et de Ladoga par M. Félix Faure, président de la République française, en souvenir de sa visite à la cathédrale de Saint-Isaac, 12/24 août 1897. »

La mort de Mme de Saint Arnaud

C'est à tort que plusieurs journaux annoncent la mort de Mme la maréchale de Saint-Arnaud.

Il y avait un général de Saint-Arnaud qui était le propre frère du maréchal de Saint-Arnaud, dont le rôle au coup d'Etat du 2 Décembre est bien connu.

C'est la veuve de ce général qui vient de mourir et non la veuve du maréchal de France.

Une machine à écrire .. le chinois

L'inventeur de ce nouvel appareil est, paraît-il, un missionnaire.

Cette machine, comme vous pensez, diffère singulièrement *des claviers simplets que nous voyons chez nous*, l'écriture chinoise usant d'un caractère différent pour chaque mot !

Notre petit clavecin d'enfant est remplacé dans l'espèce par un piano dont le clavier a trois mètres d'étendue.

Seuls sans doute les mandarins qui ont le bras long pourront se servir de cet instrument.

Féminisme

L'exemple de la France n'intimide pas la Finlande.

Les graduées en droit de l'Université d'Helsingfors viennent de réclamer le droit de plaider.

Nous verrons si la Russie sera plus libérale que la France.

Autre trait de féminisme, observé en Amérique, celui-là.

Il existe, près de Shamokin, une mine de charbon dirigée et exploitée uniquement par des *jeunes filles*, les demoiselles Hans.

Elles sont sept sœurs. Orphelines de bonne heure, elles ont eu l'idée d'exploiter pour leur compte et toutes seules les gisements houillers qui entourent Shamokin.

Katie, l'aînée, dirige le travail et est chargée de la vente du charbon; Maria fait fonctionner les machines. Les autres, Johanna, Annie, Sophie, Gertrude et Pauline, le pic à la main et la petite lampe fixée au chapeau, abattent le charbon au fond de la mine.

Elles ont amassé, paraît-il, de fort jolies dots, et ont reçu de nombreuses demandes en mariage.

Elles ne peuvent, en effet, que payer de mine.

La dame blanche

On mande de Vienne que la « Dame Blanche », le spectre spécial de la famille de Habsbourg, fait de nouveau des siennes.

Selon une légende très répandue en Autriche, une femme blanche apparaît à minuit au château impérial, toutes les fois qu'un malheur menace la dynastie des Habsbourg.

Il y a deux jours, un factionnaire placé devant la petite chapelle du château de Schœnbrunn a vu une lueur au fond du couloir qui mène du château à la chapelle et en même temps l'ombre d'une femme. Il a donné l'alarme aux gendarmes postés dans l'édifice. On a exploré tous les coins sans rien trouver.

Le médecin-major de la troupe détachée au service est d'avis que le factionnaire a eu des hallucinations.

C'est égal ! Prenez garde ! La Dame blanche vous regarde !

Les Allemands en Chine

Gibraltar, 17 décembre. — L'escadre allemande, commandée par le prince Henri de Prusse, est attendue le 25 décembre.

UNION SOCIALE & PATRIOTIQUE

Siège : **CAFÉ PANDORE, rue Pauvrée, 28**

CONVOCATIONS :

1re Section-Ouest. — Bureau de la rue du Bois. — Samedi, 18 courant, à huit heures et demie du soir, estaminet Levengle, angle des rues Colbert et de Lille, réunion du 3e groupe. Inscription des nouveaux adhérents et remise des cartes.

7e Section-Nord. — Bureau de la rue Montaigne. — Samedi 28 courant, à huit heures et demie du soir, estaminet Ambroise Lallemand, place Chaptal, réunion du 4e groupe.

1re Section-Nord. — Bureau de la place Notre-Dame. — Samedi 18 courant, à huit heures et demie du soir, estaminet de l'Ours, angle des rues Pellart et St-Antoine, réunion du 3e groupe.

4e Section-Est. — Bureau de la rue Decrême. — Samedi 18 courant, à huit heures et demie du soir, estaminet du Blanc-Four, rue de Lannoy, 202, réunion du groupe : Les défenseurs du Drapeau.

2e Section-Nord. — Bureau de la rue Saint-Vincent. — Samedi 18 courant, à huit heures et demie du soir, au café Molière, rue du Fontenoy 81, réunion du deuxième groupe.

3e Section-Est. — Bureau de la rue Delezenne. — Dimanche 19 courant, à onze heures du matin, estaminet Knoff, angle des rues d'Alger et d'Aveighem, réunion du fer groupe. Remise des cartes aux nouveaux adhérents.

4e Section-Nord. — Bureau du boulevard d'Halluin. — Dimanche 19 courant, à dix heures et demie du matin, estaminet Dekeyser, rue de la Barbe-d'Or, réunion du 3e groupe.

L'INITIATIVE DANS LES ŒUVRES SOCIALES

A une époque où tous les esprits clairvoyants reconnaissent la nécessité absolue de redoubler d'efforts pour le relèvement social et l'amélioration du sort des classes laborieuses, il ne semble pas inutile de soumettre à ceux qu'un tel désir obsède, un extrait du livre *que cette seule préoccupation* humanitaire et patriotique a dicté à un homme de science.

« A quoi tient la supériorité des anglo-saxons » par M. Edmond Demolins — ouvrage profondément douloureux, mais qu'il faut lire — contient en effet, par l'exemple de nos voisins, de salutaires enseignements sur la façon dont on doit aider à ce relèvement et à cette amélioration

« Le problème social ne consiste pas à assister les » individus pas plus que le problème vital ne consiste » à se soutenir à force de drogues. L'assistance pas » plus que les drogues ne sont un moyen naturel et » normal de vivre.

» Il n'y a pas d'autre solution au problème social » que de mettre les individus en état de se soutenir » par eux-mêmes et de s'élever par eux-mêmes. Il » en est du salut social comme du salut éternel : » c'est une affaire essentiellement personnelle, c'est à » chacun à y pourvoir.

» *Cette affirmation ne fait pas l'affaire des politi*ciens et autres gens qui vivent de l'infériorité, de » l'incapacité populaire et qui ont intérêt à maintenir » les individus dans un état de minorité perpétuelle, » afin de les mener.

» Ici je m'adresse plus particulièrement à ceux » qui sont si préoccupés d'œuvres d'assistance. Le » plus souvent, ils assistent l'ouvrier, le patronnent à » tort et à travers, et leurs efforts obtiennent en gé» néral de bien minces résultats, quand ils n'abou» tissent pas à atrophier chez l'ouvrier l'aptitude » à s'élever par lui-même.

» Toute assistance qui n'a pas pour objectif de se » rendre inutile, c'est-à-dire de rendre les gens ca» pables de s'assister eux-mêmes, peut devenir un » fléau.

» Le problème consiste donc à aider la classe ou» vrière à s'élever par elle-même en favorisant chez » elle l'installation meilleure du foyer domestique » et de la vie privée.

» Il faut se replier sur la vie privée, s'y établir » *comme dans une place forte* et la rendre infini» ment agréable; il y a, dans la vie privée, une puis» sance méconnue, mais formidable. C'est par une » meilleure installation du foyer que l'aptitude à » s'élever se développe chez l'homme. »

Mettre les ouvriers en état de se soutenir par eux-mêmes et de s'élever par eux-mêmes en favorisant l'installation meilleure du foyer, tel est en deux mots la pensée du distingué directeur de la « Science sociale ».

S'il venait à Roubaix, M. Edmond Demolins verrait, en pleine prospérité, une société coopérative fondée par des ouvriers, administrée par eux, dans laquelle les bailleurs de fonds, capitalistes et patrons, ont pour objectif de s'effacer et de se rendre inutiles et qui poursuit le noble but d'élever ses sociétaires coopérateurs par l'acquisition de leur foyer.

Seule en France, cette société réalise dans son entier l'idée développée plus haut. Elle s'appelle la *Ruche Roubaisienne*.

Tous ceux qui, avec M. Edmond Demolins, estiment qu'à l'exemple des Anglo-Saxons les ouvriers de France doivent s'élever par eux-mêmes ; tous ceux qui pensent que le rôle de l'assistance, soucieuse d'atteindre son but, doit être de s'effacer, n'hésiteront pas à prêter à la *Ruche Roubaisienne* l'appui discret de leurs capitaux.

Ils ont une occasion immédiate de donner aux excellents principes qui sont les leurs la sanction qu'ils méritent.

A. G.

Chronique Locale

ROUBAIX

Le referendum communal. — Après avoir constaté que l'idée du *Referendum* communal a beaucoup de partisans, la *Croix* émet ces justes réflexions :

« Le citoyen Siauve-Evausy, dont les avis sont très écoutés à la mairie de Roubaix, ne paraît il pas *conseiller à nos édiles d'essayer le referendum*.

» Il pourra se rappeler que dernièrement, à Beauvais, les électeurs ont été consultés, à propos d'une procession de Jeanne Hachette, pour le *referendum*.

» Ne pourrait-on pas agir de même, à Roubaix, pour les questions qui nous divisent : les processions, l'équitable répartition des secours communaux à toutes les écoles, etc.

» Ce serait là une preuve — bien plus certaine que tous les articles de journaux — que les socialistes, s'ils n'ont pas inventé le *referendum*, comme ils le croyaient jusqu'ici, du moins ont eu, après Beauvais, l'honneur de le mettre en pratique.

» Écrire qu'on veut le *referendum* et qu'on le demande, c'est parfait !

« Croire qu'on l'a inventé paraît plutôt naïf...

» Mais, mettre à exécution cette idée très juste acceptée par tous, ce serait bien préférable... »

Comme nous le disions l'autre jour, il n'est pas nécessaire qu'une loi établisse le *referendum communal* : rien ne l'interdit absolument dans notre législation actuelle et il suffirait, pour qu'il devînt bientôt d'un usage général, que le gouvernement n'y mît pas d'obstacle.

Quand un essai aurait été fait pendant une période assez longue, une loi pourrait rendre le referendum communal obligatoire dans certains cas déterminés.

Et la République française serait dotée, comme l'est la République suisse, d'un mode de consultation populaire plus sûr et plus vrai que les élections. En plus d'une circonstance, le referendum communal servirait de soupape de sûreté, faciliterait beaucoup de réformes municipales et rendrait presque impossible, dans les grandes questions d'intérêt public, l'intrusion secrète des intérêts particuliers.

En attendant, nous sommes bien de l'avis de la *Croix*. Pourquoi à Roubaix, comme à Beauvais, n'essaierait-on pas du referendum communal pour savoir ce que pense exactement la majorité de certaines revendications ? — A. R.

L'élection des conseillers prud'hommes ouvriers est venue, vendredi, devant le Conseil de préfecture du Nord.

Nos lecteurs trouveront plus loin le compte-rendu complet des débats. Disons de suite que l'affaire est mise en délibéré.

Le pèlerinage à Jérusalem. — Les pèlerins de la Pénitence se sont embarqués vendredi à Marseille par un temps favorable. S. G. Mgr de Marseille est allé les bénir sur la « Nef du Salut » et leur recommander l'intention spéciale du pèlerinage : l'union des catholiques.

On sait qu'un certain nombre de Roubaisiens se trouvent parmi les pèlerins, qui sont 200 environs.

Un salut a été chanté, vendredi soir, à quatre heures et demie, chez les Sœurs de la Sagesse, à l'intention des membres de l'œuvre des églises pauvres.

Après le salut, les dames de l'association, tant actives qu'honoraires, qui étaient venues en grand nombre, ont offert à M. le chanoine Bertleaux, doyen de Saint-Martin, un magnifique ornement brodé par les dames de l'œuvre à l'occasion de son jubilé sacerdotal. M. le chanoine Bertleaux, *en quelques mots émus, a remercié les membres* de l'association et les a félicitées de leur zèle et de leur dévouement envers l'œuvre.

Une brochure vient d'être publiée. Elle raconte les origines et les deux premières années de la *Ruche Roubaisienne* (de mai 1895 à mai 1897).

Elle contient également le récit de la journée du 23 mai 1897, honorée par la présence de M. J. Siegfried, ancien ministre, et de M. Letailleur, secrétaire-général de la Préfecture du Nord, avec discours *in extenso*.

Plusieurs photographies sont insérées dans le texte.

Cette brochure est en vente au bureau du *Journal de Roubaix* et chez M. Jonicot, rue de la Gare. Prix, 1 fr.

On nous prie d'insérer la note suivante :

« *Comme suite au vote émis par la Chambre des dé*putés le 16 courant, Messieurs les négociants en alcools et spiritueux sont informés que la réunion pour laquelle ils ont été convoqués pour samedi 18 courant, à Lille, n'aura pas lieu. »

UN GRAVE ACCIDENT AU BOULEVARD MONTESQUIEU. — Un mur qui s'écroule. — Plusieurs blessés. — MM. Skeun et Devalière possèdent, dans la rue Watt, un vaste atelier de construction qui s'étend en profondeur jusqu'au boulevard Montesquieu. Depuis quelque temps une équipe d'ouvriers, maçons et manœuvres, au service de M. Pennel, entrepreneur, rue de Lille, était occupée à agrandir cet atelier; les travaux touchaient à leur fin, quand un pénible accident, qui aurait pu avoir des suites mortelles, est survenu dans l'après-midi de vendredi.

Trois maçons, J.-B. Chantry, âgé de 47 ans, né à Guigny (Belgique), Louis Ponthieu, âgé de 23 ans, né à Kain (Belgique), et Martial Debaisieux, âgé de 35 ans, tous trois demeurant rue de Bouvines, étaient occupés, le premier à 15 mètres au-dessus du sol, les deux derniers à 18 mètres, à terminer un pignon faisant face à la rue de l'Epeule. Il était deux heures et demie environ ; tout à coup ils sentirent fléchir sous eux l'échafaudage qui les portait et en même temps, sans qu'ils pussent se rendre compte de ce qui se passait, ils furent entraînés dans le vide avec un mur de trois mètres de hauteur qui s'écroulait. Les trois malheureux, projetés sur le sol, furent relevés tout couverts de briques et de mortier.

Les docteurs Lepers et Jénart, mandés en toute hâte, vinrent aussitôt leur prodiguer les premiers soins et constatèrent chez Ponthieu une fracture de la cuisse gauche, ainsi que plusieurs contusions, principalement à la figure. Il a été admis d'urgence à l'Hôtel-Dieu. Quant à Chantry et Debaisieux, ils en ont été quittes pour des contusions multiples; toutefois le premier se plaint de douleurs internes ; tous deux ont été reconduits en voiture à leur domicile, rue de Bouvines. Plusieurs autres ouvriers qui se trouvaient sur le pignon en construction ont reçu des blessures légères.

On ne connaît pas encore la cause de ce grave accident.

L'écroulement de cette partie du mur comprise entre les arcades et la corniche serait due, s'il faut en croire quelques-uns, aux saillies trop proéminentes qui auraient *été pratiquées dans cette construction*.

M. Lecomte, commissaire de police, s'était rendu des premiers sur les lieux de l'accident.

Une fausse alerte. — Vendredi, vers deux heures de l'après-midi, l'adjudant des pompiers fut informé qu'un incendie venait de se déclarer rue de la Gare ; immédiatement, il en fit part aux pompiers de permanence qui se rendirent dans cette rue avec le petit train.

Une fois dans la cour de chez M. Bury, fabricant, les pompiers constatèrent que de la fumée sortait de la toiture; aussitôt ils grimpèrent à l'étage pour se rendre compte de ce qui se passait, mais n'ayant rien remarqué d'anormal, ils montèrent sur la toiture à l'aide d'une échelle et, après avoir enlevé plusieurs pannes, ils s'aperçurent que la fumée provenait de la fissure d'une cheminée attenant à la maison de M. Bury. Cette fausse alerte avait provoqué un rassemblement assez considérable.

Un accident rue de Lannoy. — En jouant, jeudi soir, près du domicile de ses parents, situé rue de Lannoy, fort Despretz, Germain Verhelst, un enfant de huit ans, est tombé si malheureusement qu'il a eu la cuisse droite fracturée et le coude luxé. Germain Verhelst a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Une double arrestation pour vol. — Deux tisserands habitant en garni chez M. Morez, cabaretier, rue de la Redoute, ont été arrêtés, jeudi soir, vers huit heures, par les agents Gonce et Wante. Ces deux individus, Alcis Honnez, âgé de 36 ans, et Alphonse Dubar, 28 ans, inculpés de vol de literies au préjudice de leur logeur, ont été écroués au poste de poste de police du premier arrondissement.

HEM. — Une descente du parquet. — Une grave affaire de mœurs. — Vendredi après-midi, le parquet de Lille, représenté par M. Delalé, juge d'instruction et Doré, greffier, est descendu à Hem pour instruire l'affaire de mœurs dans laquelle sont inculpés Emile Bonte et Jules Boudringhien.

Les magistrats sont arrivés vers deux heures avec ces deux individus que gardaient un brigadier de gendarmerie et un gendarme ; ils ont procédé à l'interrogatoire dans une salle de la mairie.

Emile Bonte, dont nous avons annoncé vendredi l'arrestation pour fraude, est inculpé, comme son compagnon, de graves faits, qui se sont passés à son domicile, rue Pouvrée, et dans lesquels sont impliquées plusieurs jeunes filles mineures. Ces dernières faisaient aussi la fraude pour le compte de Bonte.

Une plainte avait été faite au parquet le 20 septembre dernier par M. le Maire d'Hem. La plainte fut confirmée le 14 octobre et la gendarmerie vint à cette date ouvrir une enquête à Hem. Depuis cette époque, les frères Bonte étaient en faite.

Dix témoins ont été entendus parmi lesquels le jeune Wilhaume dont la déposition a été accablante pour le principal accusé. Puis MM. Delmée père et deux de ses fils, Augustin Decottignies, Oscar Gosman, garde-champêtre, M. Leclercq-Taffin, maire à Hem et quelques autres témoins ont encore déposé.

Après l'interrogatoire, le parquet s'est rendu au domicile de l'accusé pour continuer son instruction. Pendant cette-ci, un frère d'Emile Bonte qui avait deux jours de prison à purger pour fraude est venu se constituer prisonnier, demandant à tenir compagnie à son aîné. Les gendarmes ont fait immédiatement droit à son désir et lui ont passé les menottes.

Les magistrats et les gendarmes sont repartis pour Lille par le train de cinq heures quarante, emmenant leurs trois prisonniers.

La descente du parquet avait produit un certain émoi *dans le village et un rassemblement assez nombreux* s'était formé devant la maison de Bonte pendant que M. Delalé continuait son enquête.

Touffiers. — *La fraude.* — Dans la soirée de jeudi, le sous-brigadier de douanes Motelet Didier, se trouvant au pavé de Lannoy, aperçut, venant par le chemin Desrumeaux, deux *femmes dont la démarche lui parut suspecte*.

N'étant pas de service, le sous-brigadier prévint au poste le brigadier Bat Justin, qui, reconnaissant que les deux femmes portaient de la marchandise de provenance étrangère, les mit en état d'arrestation.

Elles étaient nanties de six kilogs de café vert, valeur *18 francs. Les deux femmes*, Victorine Delahousse, vingt ans, soigneuse, demeurant à Roubaix, rue Newton, et Sophie Delcourt, dix-neuf ans, ipeuleuse, demeurant rue de la Balance, ont été écrouées à la gendarmerie de Lannoy pour être dirigées sur Lille samedi matin.

Leers. — *Un accident.* — Jeudi soir la nommée Maria Losfeld, demeurant à Roubaix, rue de Lannoy, cour Despret, était venue à Leers avec sa petite fille Germaine. Arrivée au hameau de la Papinerie, *elle rencon*tra un charretier de Lannoy qui lui permit de monter sur son camion ; la mère et l'enfant ne se firent pas prier, mais bientôt, en face de l'estaminet Duronchelle, la petite fille tomba si malheureusement qu'elle eut la cuisse et le bras fractures. Le docteur Triboux lui a donné ses soins.

L'HIVER, L'ÉTÉ

En toute saison, les gourmets ne **mangent que le beurre d'Oostcamp**, le plus fin, le meilleur de tous les beurres.

Le kilog..... **3,30**

Dépôt central : **Rue du Bois, 13.** *Dépôts et succursales* : voir la liste en 4e page. 20040

SIROP PECTORAL DELABAERE

Prenez le sirop pectoral **Delabaere**. Il guérit rapidement **rhumes, catarrhes, bronchite, grippe, influenza**, etc., et il est employé très efficacement contre les **accès d'asthme**. — Le flacon : 1 fr. 10, pharmacie Delabaere, rue d'Inkermann, 51, Didry, rue Notre-Dame, 32. 25239 - 43704

ŒUFS FRAIS, 13, Rue du Bois.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS
depuis **3** fr. le cent.— IMPRIMERIE ALFRED REBOUX
AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

WATTRELOS

Sociétés de gymnastique. — *La Gauloise.* — Il n'y aura pas de répétition ce soir, samedi ; la réunion est fixée au mercredi prochain.

— *La Patriote.* — Réunion ce soir, samedi, pour communication relative au concert.

LA SAINTE-CECILE

Roubaix. — La société l'*Etoile Philharmonique* fêtera Sainte-Cécile dimanche prochain, 19 décembre. Elle se fera entendre en l'église Saint-Jean-Baptiste, à la grand'messe. Elle y exécutera les morceaux suivants, sous la direction de son chef, M. G. Dewesse : *La Séduisante*, fantaisie par G. Dufayel ; *Les Amis du Plaisir*, pas redoublé par Legot.

Wattrelos. — L'Union des Trompettes sous la direction de son chef M. H. Steux, se fera entendre dimanche prochain, pendant la messe de onze heures et demie, en l'église Saint-Maclou, et exécutera 1° Le Triomphe, allegro, H. Steux; 2° La Dragonne avec quatuor de cors et basson, arrangé par H. Steux; 3° Hymne à Sainte-Cécile, andante religieuse, H. Steux; 4° Marche triomphale des Etendards, arrangée par H. Steux; 5° *Préobrajensky, allegro militaire*, H. Steux.

Le banquet annuel aura lieu le samedi 25 (jour de Noël), à 3 heures, sous la présidence d'honneur de M. Joseph Blanckaert et de M. François Salembier-Hollebecq, président honorifique de la société, chez M. Steux-Delcroix, café de l'Alcazar, rue Carnot.

L'ÉLECTION

DES

CONSEILLERS PRUD'HOMMES OUVRIERS DE ROUBAIX

devant le Conseil de préfecture

Quel